



Communiqué

Création et répartition de la valeur au sein des filières agroalimentaires : en Afrique aussi, un enjeu majeur !

Paris, le 20 novembre 2017 : Alors que les Etats généraux de l'alimentation ont abouti à la signature d'une charte d'engagement pour les filières agroalimentaires françaises, la fondation FARM souhaite apporter un éclairage sur la situation de l'agriculture africaine qui connaît, à son échelle, des enjeux comparables. C'est l'objet de son colloque annuel, organisé à l'OCDE le 24 novembre 2017, qui explorera les liens entre les agriculteurs, les entreprises d'amont et d'aval et l'Etat, dans le cadre du développement de l'agriculture contractuelle en Afrique.

Agriculture contractuelle : un enjeu en France comme en Afrique

La première phase des **Etats généraux de l'alimentation** a abouti à la signature, par toutes les parties prenantes, d'une « Charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises ». Dans un contexte très différent, mais en mutation rapide sous l'effet notamment de l'urbanisation et de l'émergence des classes moyennes, le **développement de l'agriculture contractuelle en Afrique pose des questions de même nature**. De plus en plus, en effet, pour répondre à une demande alimentaire croissante et diversifiée, agriculteurs, transformateurs et distributeurs africains sont conduits à formaliser leurs relations par des contrats qui les engagent mutuellement sur la quantité, la qualité et le prix des productions agricoles. Mais **ces contrats ne sont pas sans risque ni défaut** ; ils ne sauraient fonctionner au bénéfice de tous les acteurs que si plusieurs conditions sont réunies pour en assurer l'efficacité et l'équité.

« Promesses et chasse-trappes de l'agriculture contractuelle en Afrique »

C'est pour explorer cette question que la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) organise avec Pluriagri son colloque annuel, le 24 novembre 2017 à l'OCDE, à Paris, sur le thème « **Promesses et chasse-trappes de l'agriculture contractuelle en Afrique** ».

Trois tables rondes débattront, respectivement, des principaux résultats d'un **groupe de travail** de FARM, qui réunit des entreprises françaises et africaines sur la contractualisation avec les petits producteurs en Afrique ; du positionnement des **coopératives** au sein des chaînes de valeur ; et enfin, du rôle des **partenariats public-privé**, à travers l'exemple des agropoles. Un face-à-face discutera des conséquences, pour les investisseurs, de **la loi sur le devoir de vigilance**, qui impose des responsabilités accrues aux multinationales vis-à-vis des conditions de travail chez leurs fournisseurs.

Sur tous ces sujets, des intervenants de plusieurs pays, dont le Burkina Faso, le Ghana, l'Ouganda, le Sénégal et le Togo, partageront leur expérience. **Le colloque sera clôturé par un responsable du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui s'interrogera sur l'intérêt éventuel, pour les Etats africains préoccupés par ces questions, de se doter d'instruments inspirés des Etats généraux de l'alimentation et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, mis en place en France, pour assurer un développement durable et équilibré des filières.**

[Programme détaillé](#) et [inscription](#). Entrée libre dans la limite des places disponibles

Contact presse

Sophie Kamech, sophie.kamech@fondation-farm.org / 01 43 23 44 24